

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03647

Numéro SIREN : 808 697 189

Nom ou dénomination : 48 CANEBIERE SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2019 sous le numéro de dépôt 365

Greffes du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/01/2019

Numéro de dépôt : 365

Déposant :

Nom/dénomination : 48 CANEBIERE SERVICES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 808 697 189

N° gestion : 2017 B 03647

Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 141 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 8 6 9 7 1 8 9 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		N-1 3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES * IMMOBILISATIONS CORPORELLES * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) * IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW	40 000	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	41 000	
ACTIF CIRCULANT * STOCKS * CRÉANCES * DIVERS * Comptes de régularisation * TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 573 254	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation * TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Disponibilités	CF	CG	67 293	5 021 695
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 640 547	5 021 695
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		CO	IA	5 681 547	5 021 695
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *					
Immobilitations :			Stocks :		Créances :

Dossier N° CANSER en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6.....1.25.....0.00.....)	DA	6 125 000	5 005 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(23 493)	(11 583)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(479 956)	(11 911)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	5 621 551	4 981 507
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 920	3 188
	Dettes fiscales et sociales	DY	76	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 000	
	Autres dettes	EA		37 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	59 996	40 188
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 681 547	5 021 695
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	59 996	40 188
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	479 697 9 898
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	76 75
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	479 773 9 973
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(479 773) (9 972)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	5 675	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	5 675	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	183	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	183
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(183) 5 675	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(479 956) (4 297)	

Dossier N° CANSER en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		29 389	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		29 389	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		36 998	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		37 002	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(7 613)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL		35 065	
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	479 956	46 975	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(479 956)	(11 911)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS INFORMATIQUE

Désignation de l'entreprise : SAS 28 CANEBIERE SERVICES										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.		TOTAL I				CZ	D8	D9				
		TOTAL II				KD	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP	KQ	KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	KT	KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	KW	KX				
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	40 000				
	Avances et acomptes				LK	LL	LM					
	TOTAL III				LN	LO	LP	40 000				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T					
	Autres participations				8U	8V	8W	1 000				
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S					
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V					
	TOTAL IV				LQ	LR	LS	1 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	41 000					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.		TOTAL I		IN	ØO	ØO	D7					
		TOTAL II		IO	LV	LW	IX					
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ						
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC						
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF						
	Inst. gales, agencs et an. des constructions		IS	MG	MH	MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU	MM	MN	MO						
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU						
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX						
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	40 000					
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF						
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	40 000					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW						
	Autres participations		1Ø	ØX	ØY	ØZ	1 000					
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C	2D						
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	2G						
	TOTAL IV		13	NJ	NK	2H	1 000					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL	ØM	41 000						

Dossier N° CANCER en Euros

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT



Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON		OP		OQ		OR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II										
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst.gales,agenc. et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup.et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM			NO	
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NO + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° CANSE en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT Informations



Formulaire obligatoire article 53 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y			
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATIS informatique



Désignation de l'entreprise :		SAS 48 CANEBIERE SERVICES		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
		1		A 1 an au plus		
		2		A plus d'un an		
		3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	103 254	103 254	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	5 470 000	5 470 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS				
	TOTAUX		VT	5 573 254	VU	5 573 254
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
		1		A 1 an au plus		
		2		A plus d'1 an et 5 ans au plus		
		3		A plus de 5 ans		
		4				
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	58 920	58 920		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	76	76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 000	1 000		
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	59 996	VZ	59 996	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax

04 72 12 10 00

SAS 48 CANEBIERE SERVICES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 24 000 EUROS - RCS B 971 505 797 LYON -TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR16971505797



CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax

04 72 12 10 00

SAS 48 CANEBIERE SERVICES

Au capital de 6 125 000 euros

Siège social : 141 avenue du Prado

13008 MARSEILLE

808 697 189 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 48 CANEBIERE SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 24 000 EUROS - RCS B 971 505 797 LYON -TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR16971505797



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 14 juin 2018

Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours	40 000		40 000		40 000	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 000		1 000		1 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	41 000		41 000		41 000	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	5 573 254		5 573 254		5 573 254	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	67 293		67 293	5 021 695	4 954 402	98.66
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	5 640 547		5 640 547	5 021 695	618 852	12.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 681 547		5 681 547	5 021 695	659 852	13.14

(1) Dont droit au hail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



Dossier N° CANSE en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 125 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 125 000	5 005 000	1 120 000	22.38
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	23 493	11 583	11 911	102.83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	479 956	11 911	468 046	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 621 551	4 981 507	640 044	12.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 920	3 188	55 732	NS
	Dettes fiscales et sociales	76		76	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000		1 000	
	Autres dettes		37 000	37 000	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	59 996	40 188	19 808	49.29
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 681 547	5 021 695	659 852	13.14

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

59 996

40 188

Dossier N° CANSE en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				1		1	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)				1		1	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			479 697	9 898		469 798	NS
Impôts, taxes et versements assimilés			76	75		1	1.33
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			479 773	9 973		469 799	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			479 773	9 972		469 800	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° CANSER en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT



COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		5 675	5 675	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		5 675	5 675	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	183		183	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	183		183	
2. Résultat financier (V-VI)	183	5 675	5 858	103.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	479 956	4 297	475 659	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		29 389	29 389	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		29 389	29 389	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4	4	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		36 998	36 998	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		37 002	37 002	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		7 613	7 613	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)		35 065	35 065	100.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	479 956	46 975	432 981	921.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	479 956	11 911	468 046	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° CANSER en Euros.

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT



48 CANEBIERE SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 125 000 euros

141, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

808 697 189 RCS Marseille

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander, notamment, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Les documents et pièces prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Il s'agit du troisième exercice social de la société.

La société n'exerce pour l'instant aucune activité et n'a donc réalisé aucun chiffre d'affaires.

Toutefois, l'année 2018 a été marquée par la préparation de l'ouverture de l'hôtel prévue au cours du premier trimestre 2019.

Dans ce contexte :

- Les recrutements ont débuté.
- Les achats vont s'amplifier tout au long de l'année en cours.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, aucun événement important n'est intervenu.

W



[Signature]

SITUATION DE LA SOCIETE

A - ANALYSE DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

A-1 - A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 41 000 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 5 640 574 euros contre 5 021 695 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

A-2 - Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 5 621 551 euros contre 4 981 507 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 59 996 euros contre 40 188 euros au titre de l'exercice précédent.

Elles comprennent :

. Dettes fournisseurs	58 920 €
. Dettes fiscales et sociales	76 €
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 000 €

B - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, la société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires lors de l'exercice écoulé, tout comme lors l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

La société n'emploie aucun salarié.

Les charges d'exploitation, exclusion étant faite des dotations aux amortissements et provisions, s'élèvent à 479 773 euros contre 9 973 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 4 710,72 %.

Il n'a été procédé à aucune dotation aux amortissements et aux provisions, comme au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (479 773) euros contre (9 972) euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Le résultat financier s'élève à (183) euros contre 5 675 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, et le résultat exceptionnel à néant contre (7 613) euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'impôt sur les sociétés est nul.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net comptable après impôt de (479 956) euros.

C – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Nous vous informons que nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs de la Société, prévues par les articles L441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce.

RESULTATS-AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de (479 956) euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau » de la manière suivante :

Perte de l'exercice (479 956) euros

➤ Affectation du solde au poste « Report à nouveau », soit : (479 956) euros

A l'issue de cette affectation, le poste « Report à nouveau » s'élève à (503 449) euros.

En outre, il est constaté qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des deux derniers exercices.

Compte tenu de cette affectation, il est constaté que les capitaux propres de la société s'élèvent à un montant de 5 621 551 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société a acquis une participation dans 48 CANEBIERE IMMOBILIER pour un montant de 1 K€ pour 100% du Capital.

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 Décembre 2017 à 0 %, étant rappelé que la société n'emploie actuellement aucun salarié.



EMPRUNTS SOUSCRITS ET REMBOURSES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons que la Société n'a souscrit, ni remboursé aucun emprunt au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues au titre des exercices précédents.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, de constater :

- qu'une convention de compte courant non rémunérée a été conclue avec la société 48 CANEBIERE IMMOBILIER, pour un montant de 5 470 000 euros,
- et qu'il n'existe aucune convention antérieure qui se soit poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes fait état de cette situation.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que le mandat du Président ainsi que ceux des Commissaires aux comptes n'arrivent pas à expiration à l'issue de la présente consultation.

DECISIONS DIVERSES

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ne font apparaître aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et visée à l'article 223 quater du Code Général des Impôts.

* * *

Page 4 sur 5

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président et au Directeur Général quitus de leur gestion au titre de l'exercice social sur lequel vous avez à vous prononcer.

Votre Président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les projets de résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le 4 juin 2018

Le Président
123 INVESTMENT MANAGERS
M. Xavier ANTHONIOZ ROSSIAUX



Page 5 sur 5

48 CANEBIERE SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6 125 000 euros

141 Avenue du Prado
13008 Marseille

808 697 189 RCS Marseille

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018

Exercice clos le 31 Décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice (479 956) euros

➤ Affectation du solde au poste « Autres Réserves », soit : (479 956) euros

A l'issue de cette affectation, le poste « Autres Réserves » s'élève à (503 449) euros.

En outre, l'associée unique déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Compte tenu de cette affectation, l'assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent à un montant de 5 621 551 euros.

L'assemblée générale ordinaire des associés déclare enfin, que depuis la constitution de la société, il n'a été distribué aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

1



Extrait certifié conforme

Président

123 INVESTMENT MANAGERS

M. Xavier ANTHONIOZ ROSSIAUX

